

LES LEVIERS INSTITUTIONNELS AU SERVICE D'UNE PREVENTION DE PROXIMITE

RACHEL BARBET-DETRAYE,
Ingénieur Conseil en Prévention des Risques Professionnels
Caisse Centrale de MSA, 40, rue Jean Jaurès 93547 BAGNOLET cedex,
barbetdetraye.rachel@ccmsa.msa.fr
DANIEL LAVALLEE,
Responsable du Service de Prévention des Risques Professionnels
Fédération des MSA du Grand Sud (Aude et Pyrénées Orientales)

Notre intervention vise à mettre en évidence le rôle spécifique que peut exercer une institution de protection sociale pour la prévention des T M S dans une filière professionnelle constituée essentiellement de petites structures. Après avoir rappelé succinctement l'originalité de l'organisation de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) nous présenterons un processus « d'apprentissage du réseau institutionnel » qui se concrétise par la mise en place de stratégies d'interventions motivées par une commande institutionnelle et non par une demande professionnelle et cependant ajustées aux réalités locales. Nous tenterons, en conclusion, d'alerter les chercheurs sur l'intérêt d'entreprendre des investigations sur cette dimension de l'intervention.

LA LOGIQUE INSTITUTIONNELLE : RELIER LE NIVEAU NATIONAL AU NIVEAU LOCAL

Sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et gouvernée par un réseau pyramidal (cantonal, départemental, national d'élus (employeurs, salariés, exploitants), la MSA est un organisme de protection sociale à guichet unique. Ceci signifie qu'elle regroupe en son sein les métiers de la protection sociale (cotisations et prestations), des services sociaux et de la santé - sécurité au travail (SST). Ainsi, depuis plus de trente ans, la MSA a en charge la santé et la sécurité au travail des salariés et depuis 2002, celle des exploitants agricoles.

Dans ce but, son organisation pyramidale s'appuie sur

- une Caisse Centrale de MSA (CCMSA) qui impulse une dynamique nationale en fédérant les actions de prévention,
- un réseau de caisses départementales ou régionales qui définissent leurs actions de prévention en fonction des priorités de leur secteur d'intervention.

Ce réseau s'appuie sur la complémentarité de deux compétences : celle des médecins du travail et celle des conseillers en prévention.

C'est cette cohérence de l'action conjuguée dans l'animation des réseaux qui constitue une des forces de la MSA en matière de prévention.

Au niveau national, des thématiques sont définies en fonction des risques transversaux et ceux concernant les filières professionnelles ou les populations dites sensibles ou prioritaires. Chaque conseil d'administration des MSA locales définit ensuite ses priorités en fonction des spécificités des territoires.

LA PREVENTION DES TMS : UN APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL

En France, la viticulture est le premier secteur d'activité touché par les TMS depuis 2002 : 565 TMS ont été reconnus en 2006 tous tableaux confondus, soit cinq fois plus qu'en 1996.

Les premières questions se sont alors posées alors selon une double problématique :

- comment impulser une dynamique de prévention des TMS au niveau du réseau des conseillers en prévention et des médecins du travail de la MSA ?

- comment répondre à une commande institutionnelle au niveau local dans les petites structures et mener des actions concrètes sur le terrain malgré trois difficultés:

- la profession n'est pas demandeuse,
- la structure de la filière n'est pas homogène sur le territoire : nombres d'entreprises ou d'exploitations, de salariés et taille des surfaces cultivées variables en fonction des terroirs
- la concurrence mondiale de plus en plus acharnée amène à une situation de crise économique qui entraîne les viticulteurs vers des contraintes de production et de qualité exacerbées.

Transférer la démarche du couteau qui coupe ou les enseignements de la filière viande

L'entretien de l'outil : une carence du métier de tailleur

Comme suite à ce premier constat et forte de son savoir-faire dans la mise en œuvre de « la démarche du couteau qui coupe » dans la filière viande, la MSA a décidé d'utiliser ses connaissances pour adapter cette action à la viticulture. Elle étudie donc la possibilité de coupler l'approche prévention des TMS à l'approche métier et notamment à l'utilisation de l'outil : le sécateur.

Pour cela, une étude menée par un groupe de travail à l'initiative de la CCMSA a mis en évidence le manque de connaissances et l'absence de savoir-faire aussi bien au niveau de l'activité de taille qu'au niveau du choix et de l'entretien des outils. Ces problèmes sont liés à des insuffisances techniques de base non compensées par des formations adaptées lors du recrutement ou de l'accueil des nouveaux embauchés.

La taille de la vigne est l'activité noble du métier

Le geste de taille signe le savoir-faire du viticulteur et détermine le devenir de la vigne. En effet, de la taille va dépendre la santé de la plante et par la suite, la qualité de la vendange et donc la rentabilité économique de l'exploitation. Aussi, mettre en place l'approche formative sur la valorisation de l'outil de coupe et de son utilisation permet-il, au-delà du désir de "bien accomplir son métier" d'agir également sur les TMS.

Devenir un interlocuteur institutionnel légitime et crédible: un enjeu majeur

Identifier les manques du métier et proposer des solutions

En l'absence de demande du secteur viticole sur la problématique des TMS, il était nécessaire pour la MSA de susciter l'intérêt des professionnels en repérant les points d'insuffisance professionnelle, pourtant nécessaires dans l'apprentissage du métier tels que le manque de connaissances et de savoir-faire en matière d'affilage et d'affûtage du sécateur. Cette approche technique constituait une opportunité pour pénétrer la filière en montrant l'intérêt de la démarche : une application concrète, efficace et facile à mettre en œuvre comme l'une des pistes de prévention possible. Cette action permet d'aborder d'autres composantes du travail telles que son organisation, sa planification avec des rotations de postes, les techniques culturales ou d'autres problématiques comme les pathologies dorsales.

Devenir compétent pour s'imposer comme une institution ressource

Pour assurer sa mission de service public, la MSA se doit d'être au service de l'adhérent, donc de faire bénéficier de ces actions le plus grand nombre de personnes sur le terrain. La filière viticole se caractérisant par une multitude de terroirs avec leurs propres spécificités, il était souhaitable de ne pas réaliser de formation au niveau national mais bien de la démultiplier dans chaque terroir. Pour cela, la CCMSA a impulsé au niveau national une dynamique d'action en formant son double réseau de conseillers en prévention et de médecins du travail.

Rendre compétents les passeurs professionnels

Dans la filière viande qui comptait environ 14 000 salariés, la démarche du "couteau qui coupe" s'était appuyée sur la structure même de ces grands abattoirs (présence de CHSCT, d'encadrement intermédiaire, de chefs d'atelier) pour développer des projets dans chacune d'entre elles en formant des référents internes. Le secteur viticole comptant 60 000 exploitants et 500 000 salariés, il fut nécessaire d'identifier les leviers qui pouvaient faciliter la mise en place d'une telle démarche de prévention. L'institution a choisi de s'appuyer sur des compétences locales interentreprises pour animer la formation sur le terrain en trinôme avec le

conseiller en prévention et le médecin du travail et notamment la partie technique concernant le choix et l'entretien de l'outil.

Cette formation des différents acteurs locaux (conseillers, médecins et passeurs professionnels) a permis de fédérer des forces sur le terrain et ainsi de pouvoir intervenir ensuite au cœur même des différents terroirs viticoles. Cependant, le fait d'une intervention conjointe du binôme SST et d'un professionnel de la viticulture ne constitue pas en soi une garantie pour faire tomber les appréhensions des stagiaires qui viennent en formation. Il faut "faire ses preuves" et c'est seulement à la fin de la formation que les barrières tombent et que l'utilité est reconnue. Ensuite, le bouche à oreille devient le meilleur vecteur de communication du succès de cette formation.

Ce type d'action a été mise en œuvre localement par les caisses de MSA et nous vous proposons de décrire l'exemple de la Fédération des caisses de MSA du Grand Sud (Aude et Pyrénées-Orientales).

L'EXEMPLE DE LA FEDERATION GRAND SUD (FGS): UNE PREVENTION DE PROXIMITE

Sur le territoire géographique de la FGS, 40% de l'activité agricole concerne la viticulture : on compte 5 000 exploitations viticoles qui emploient peu de salariés (4200 au total). Il s'agit donc de micro exploitations ou de très petites entreprises, peu structurées, regroupées sur un terroir identifié qui se confond souvent avec le canton (territoire géographique du regroupement des communes). Des objectifs ambitieux ont été fixés par le Conseil d'administration de la FGS : 100 % des jeunes en formation, 100% des exploitations qualifiées agriculture raisonnée et 30% des exploitations doivent être touchés par cette action de formation d'ici fin 2010. Pour atteindre ces objectifs, les sept conseillers du service Prévention ainsi que quatre passeurs professionnels ont été formés à la démarche.

Quatre principaux aspects ont guidé notre réflexion pour "construire une prévention de proximité".

L'importance du territoire

L'action a été engagée dans les cantons grâce à la sensibilisation des présidents cantonaux, vecteurs professionnels à double titre (agriculteur et élu MSA) de cette action. La formation a ensuite été dispensée aux membres des bureaux cantonaux. A la suite de celle-ci et forts de ce maillage de proximité, les délégués cantonaux sont allés à la rencontre individuelle des chefs d'exploitation afin de les convaincre de venir en formation et d'y associer leurs salariés.

Des séances de formation interentreprises ont été et seront organisées en réponse à la demande des bureaux cantonaux.

L'adaptation au terroir

Les caves coopératives sont des cibles très intéressantes car elles permettent de toucher un grand nombre d'exploitations d'un même terroir. Une première rencontre du décideur, c'est-à-dire le président de la cave coopérative, permet de donner une dimension politique à l'action. La prévention des TMS devient aussi importante que la prévention des maladies liées à la plante. L'action portée par le président donne du poids pour organiser une formation du conseil d'administration. Celle-ci donne ensuite toute la légitimité aux membres du conseil et au technicien de culture de proposer la démarche à l'ensemble des viticulteurs qui dépendent de la cave coopérative.

L'apport pédagogique des centres de formation

Positionner la santé et la sécurité au travail dans les établissements de formation comme un enjeu professionnel, au même titre que la technique de taille, est une exigence de la MSA que les proviseurs et directeurs des établissements de la FGS ont accueillie favorablement. L'objectif étant de rendre autonomes les enseignants sur ces questions de TMS, deux d'entre eux ont été formés dès le début de la mise en œuvre de l'action en 2005. Ils sont désormais capables d'animer seuls les formations, même si un conseiller de prévention peut, à leur demande, les accompagner.

L'apport réglementaire des démarches qualité

Le dispositif de l'agriculture raisonnée, regroupant un certain nombre d'exigences techniques, a été mis en place en 2002. S'appuyant sur ces obligations, la FGS a construit un référentiel pédagogique, en y insérant le module T.M.S. Ce dernier permet d'autant plus d'illustrer concrètement la méthodologie proposée que les exploitations concernées sont toutes viticoles ou arboricoles.

INTERVENIR SANS DEMANDE : UN TERRAIN DE RECHERCHE

Cette démarche institutionnelle en prévention des TMS répond au premier niveau de prévention : alerter, sensibiliser et impliquer les professionnels d'une filière composée de petites exploitations. Quelques enseignements peuvent à ce jour être tirés de cette expérience professionnelle même si leur validation exigerait une expérimentation plus large dans ce type de secteur d'activités, plus ouverte à d'autres activités et une confrontation des résultats.

Comment les agents institutionnels peuvent-ils devenir des interlocuteurs reconnus en entreprise et dans les réseaux ?

- privilégier la relation directe à la communication formalisée.
- rechercher les bons passeurs, vecteurs des messages "sécurité".

Comment intervenir légitimement pour durer ?

- assurer la pérennité des orientations politiques à moyen et long terme.
- miser sur le partage et le développement des compétences des acteurs à tous les niveaux
- favoriser la coordination et la promotion des acteurs et des métiers (conseillers, médecins, passeurs professionnels) par une mise en synergie des compétences.

Comment valoriser les missions assises sur un contrat social ?

- passer de la commande institutionnelle à la demande professionnelle.
- faire évoluer la demande.
- agir sur une population, une filière, un risque.

Lorsqu'on espère l'émergence d'une demande en matière de prévention, on oublie trop souvent le travail à accomplir en direction des entreprises et la sensibilisation des réseaux en matière d'intervention.

C'est tout le rôle d'une institution que de pouvoir mobiliser un réseau, une filière, un territoire pour mobiliser les acteurs sur l'utilité des actions de prévention.

Toutefois, la définition de stratégies d'intervention dans les petites structures ainsi que les modalités de leur valorisation, restent à ce jour peu explorées par la recherche en prévention des TMS ; ce champ d'expérimentation reste donc très ouvert.

Si nous n'avons pas évoqué ici toutes les problématiques qui accompagnent les dynamiques institutionnelles, nous souhaitons attirer l'attention des centres de recherche sur la nécessité d'intégrer dans leurs préoccupations la connaissance des logiques institutionnelles et de leurs pratiques. Ce supplément de regard critique, devrait, par une approche distanciée, permettre une évolution enrichie des pratiques.